



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 février 2026 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Maude Théroux-Séguin, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Victor Esposito, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Madame Carla Beauvais, Conseillère du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Clément Charette, Chef de division
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Jessica Lagacé-Banville, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheur
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 10 et PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

- **9880 et 9882, rue Saint-Urbain - Lot 1 487 829 du cadastre du Québec :** Autoriser une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 2 mètres, excédant la limite prescrite de 0,90 mètre (40.07).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 34 la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Fernand Doutré	Offre Bixi et transport en commun. Pétition pour le programme de l'expérience québécoise.
Marc-Aser De Sève	Excuses de M. De Sousa Sécurité des cyclistes et vision du développement du réseau.
Jean Aumont	Étude au sujet du corridor de mobilité durable Henri-Bourassa.
Shelley Basrieva	Plan d'action du corridor de mobilité durable Henri-Bourassa.
Claire Belzil	Immatriculation des vélos.
Lorraine Loïsele	Obstruction de l'entrée charretière par des amas de glace.
Alexandre Brodeur	Projet 800 Henri-Bourassa Ouest.
Claude Bertrand	Déneigement des arrêts d'autobus.
Jean-François Thibault	Plan de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.
Eric Tremblay	Circulation de transit sur la rue Tanguay.
Isabelle Tessier	Suivi de la pétition déposée en septembre (rue Tanguay).
Gilles Larocque	Nids-de-poule.
Jean-Paul Dubreuil	Coût de l'entretien des pistes cyclables.
Alexandre Caron	Respect entre élus.

Formulaire en ligne :

Anna Giannini	Opération de déneigement la nuit.
Benjamin Legault	Règlementation d'urbanisme et espaces de stationnement.
Alain Bougie	Permis de neige.
Antoinette Cotugno	Lampadaires défectueux sur la rue Charton.
Samuel Clairoux	Sécurité des piétons et des cyclistes.
Johanne Livernoche	Circulation de transit sur la rue Prieur.
Alain Desjardins	Suivi du projet du 12435, rue de la Miséricorde.

À 20 h 47, la mairesse d'arrondissement suspend la séance.

À 20 h 55, la mairesse d'arrondissement reprend la séance.

À la reprise de la séance suspendue, tous les membres présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

Cette période de questions prend fin à 21 h 10.

10.04

Période de questions des membres du conseil

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Maude Théroux-Séguin : Refonte de la STM : amélioration du service sur la rue Fleury d'est en ouest et prolongement du service sur la ligne 69 jusqu'au REM.
Mesures de mitigation sur le corridor de mobilité Henri-Bourassa.
Implantation d'une halte-chaleur dans le parc Ahuntsic.

Madame Nathalie Goulet : Refonte de la STM : Trajet continu de la ligne 140 sur la rue Fleury et augmentation des passages et de la ponctualité des lignes d'autobus sur le boulevard Henri-Bourassa.

Ouverture des habitations modulaires avec accompagnement.

Violence envers les femmes et propos de M. De Sousa à l'approche de la Journée internationale des droits des femmes.

Monsieur Victor Esposito : Membre de la Commission sur les finances et l'administration et participation à l'étude du budget en janvier dernier.

Participation à la Fête du patrimoine tamoul et présence de la seule église tamoule de la région de Montréal dans Saint-Sulpice.

Souligne le Mois de l'histoire des Noirs.

Ouverture des habitations modulaires de transition avec une capacité de 30 personnes. Remercie l'organisme Rap Jeunesse, responsable du projet, et salue le travail effectué par Mme Goulet et l'administration précédente.

Ouverture prochaine de la ligne du REM vers l'ouest et ajout de nouvelles lignes d'autobus.

Madame Effie Giannou : Salue le travail effectué depuis l'élection.

Souligne le Mois de l'histoire des Noirs.

Souhaite un bon ramadan à la population musulmane de l'arrondissement.

Souligne le 100^e anniversaire de l'hôpital Sacré-Cœur.

Refonte des lignes d'autobus vers l'ouest avec la mise en service de la ligne du REM vers l'ouest ce printemps. Rencontre d'information à venir.

Madame Carla Beauvais : Hommage au regretté Franco Nuovo.

Mention « redonner vie » du grand prix de l'Opération patrimoine Montréal décernée au projet de rénovation du bloc A de l'école Sophie-Barat.

Souligne le Mois de l'histoire des Noirs et salue le parcours de trois personnes résidant dans le district du Sault-au-Récollet.

10.05

CA26 09 0001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 février 2026.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroix-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 février 2026, en y modifiant le libellé du point 51.01 afin qu'il se lise comme suit :

« Procéder à la nomination d'une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. »

et en ajoutant, à la rubrique des affaires nouvelles (70.01), une motion sur le Mois de l'Histoire des Noirs présentée par la conseillère Carla Beauvais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA26 09 0002

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 décembre 2025.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 décembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA26 09 0003

Appui du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville aux Journées de la persévérance scolaire 2026.

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 16 au 20 février 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin ». Un moment clé dans l'année qui témoigne de la mobilisation collective autour de la persévérance scolaire et de la réussite éducative de tous les jeunes;

Attendu que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

Attendu que derrière chaque accomplissement il y a de la persévérance et qu'il est important de valoriser chaque effort et étape du parcours éducatif;

Attendu que les élu-es municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant-es du réseau de l'éducation;

Attendu que les élu-es municipaux collaborent aux efforts de la collectivité en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers diverses initiatives;

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par tous les conseillers

et résolu

de proclamer la semaine du 16 au 20 février 2026 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

d'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers tous les jeunes et envers l'ensemble des intervenant-es du réseau de l'éducation;

d'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2026 sur la thématique « La persévérance, ça mène loin » et d'inviter toutes les personnes élues à y participer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01

CA26 09 0004

Accorder un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) pour les services d'excavation pneumatique pour une durée de trois ans - Dépense totale de 367 000,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21163 - 2 soumissionnaires (lot 4).

Il est proposé par la mairesse Maude Thérroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder au seul soumissionnaire conforme, 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), le contrat pour les services d'excavation pneumatique pour une durée de trois ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 367 000,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21163;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1266563001

CA26 09 0005

Ratifier la poursuite du contrat de services de gré à gré accordé par décision déléguée à Les services de cohabitation sociale COHAB inc. pour l'opération d'une halte chaleur destinée aux personnes en situation d'itinérance pour l'hiver 2025 2026, et ce, pour une somme maximale de 126 615,07 \$, taxes incluses, incluant le montant initialement autorisé de 44 959,82 \$ / Approuver le projet d'addenda à la convention à cet effet / Imputer 85 000 \$ à la réserve développement (réf.: 2254465006).

Il est proposé par la mairesse Maude Thérroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. de ratifier la poursuite du contrat de services de gré à gré accordé par décision déléguée à Les services de cohabitation sociale COHAB inc. pour l'opération d'une halte chaleur destinée aux personnes en situation d'itinérance pour l'hiver 2025 2026, et ce, pour une somme maximale de 126 615,07 \$, taxes incluses, incluant le montant initialement autorisé de 44 959,82 \$;
2. d'approuver le projet d'addenda à la convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1264465001

CA26 09 0006

Accorder un contrat à Couverture Montréal Nord Ltée pour l'exécution de la phase 1 des travaux de réfection de la toiture du centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet - Dépense totale de 1 180 718,51 \$, taxes incluses (contrat : 908 245,01 \$ + contingences : 181 649 \$ + incidences : 90 824,50 \$) - Appel d'offres public S-AC-2025-018 - 9 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Maude Thérroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder à Couverture Montréal Nord Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de la phase 1 des travaux de réfection de la toiture du centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 908 245,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2025-018;
2. d'autoriser une dépense de 181 649 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 90 824,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Couverture Montréal Nord Ltée;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1265740001

CA26 09 0007

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Les Amis d'Ahuntsic-Cartierville pour la gestion des locaux de l'édifice Albert-Dumouchel ainsi que de la billetterie de la programmation culturelle de l'arrondissement pour une somme maximale de 56 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver un projet de convention par lequel Les Amis d'Ahuntsic-Cartierville, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion des locaux de l'édifice Albert-Dumouchel, ainsi que de la billetterie de la programmation culturelle de l'arrondissement, pour une somme maximale de 56 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 15 décembre 2025 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1256418007

CA26 09 0008

Approuver l'entente de résiliation du Protocole spécifique Parc-École Glencoe (désormais nommée école Gilles-Vigneault) à intervenir avec le Centre de services scolaire de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'approuver l'entente de résiliation du Protocole spécifique Parc-École Glencoe (désormais nommée école Gilles-Vigneault) à intervenir avec le Centre de services scolaire de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1263032001

CA26 09 0009

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 28 037 \$, à différents organismes sportifs, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme sport 2026.

Il est proposé par la mairesse Maude Thérroux-Séguin

appuyé par la conseillère Carla Beauvais

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 28 037 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du programme sport 2026 :

Organisme	Programme	Montant
Club aquatique les piranhas du Nord	Accès à l'initiation	4999 \$
Club Hakudokan	Matériel et équipement	4999 \$
Association de baseball Ahuntsic-Cartierville	Matériel et équipement	4999 \$
Club de soccer les Braves d'Ahuntsic	Accès à l'initiation et événement	4980 \$
Club de Handball Ahuntsic-Cartierville	Accès à l'initiation, matériel et équipement	4500 \$
Club de Rugby des Gaulois	Accès à l'initiation et événement	3560 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1254465007

CA26 09 0010

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 320 000 \$ aux organismes suivants : Société de développement commercial Fleury Est (70 000 \$), Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest (70 000 \$), S.I.D.A.C. La Promenade Fleury (80 000 \$) et Société de développement commercial District central (100 000 \$), pour la période du 10 février au 31 décembre 2026, dans le cadre du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Maude Thérroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet
Monsieur le conseiller Victor Esposito, Madame la conseillère Carla Beauvais

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 320 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial :

Organisme	Période	Montant
Société de développement commercial Fleury Est	du 10 février au 31 décembre 2026	70 000\$
Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest	du 10 février au 31 décembre 2026	70 000\$
S.I.D.A.C. La Promenade Fleury	du 10 février au 31 décembre 2026	80 000 \$
Société de développement commercial District central	du 10 février au 31 décembre 2026	100 000 \$

2. d'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1251388014

CA26 09 0011

Accorder un soutien financier de 28 000 \$ à Les Amis d'Ahuntsic-Cartierville afin de soutenir le déploiement d'une programmation complémentaire à l'offre de service de l'arrondissement en 2026 / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 28 000 \$ à Les Amis d'Ahuntsic-Cartierville afin de soutenir le déploiement d'une programmation complémentaire à l'offre de service de l'arrondissement en 2026;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1256418008

CA26 09 0012

Approuver une indexation de 2 % du soutien financier accordé dans le cadre du programme loisir, pour l'année 2026 / Accorder un soutien financier additionnel totalisant 9 677 \$ / Approuver les projets d'addenda aux conventions à cet effet (réf. : 1233060063).

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

1. d'approuver une indexation de 2 % du soutien financier accordé aux organismes ci-après désignés dans le cadre du programme loisir, pour l'année 2026;
2. d'accorder un soutien financier additionnel totalisant 9 677 \$, réparti comme suit :

Organisme	2026	Montants indexés	
		2026	Montant supplémentaire 2026
Service des loisirs Ste-Odile	74 750 \$	76 245 \$	1495 \$
Loisirs de l'Acadie de Montréal	94 754 \$	96 649 \$	1895 \$
L'Union des familles d'Ahuntsic inc.	48 433 \$	49 402 \$	969 \$
Service des loisirs Christ Roi	68 363 \$	69 730 \$	1367 \$
Loisirs Sophie Barat	74 971 \$	76 470 \$	1499 \$
Service loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Mtl	122 603 \$	125 055 \$	2452 \$

3. d'approuver les 6 projets d'addenda aux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1256418009

CA26 09 0013

Modifier la résolution CA25 09 0326 afin de rectifier une erreur de montant inscrite au sommaire décisionnel, à la recommandation et à la résolution, relativement à la prolongation d'un an des conventions conclues dans le cadre du « Programme Prévention Montréal ».

Attendu que la résolution CA25 09 0326 visait à prolonger d'une année, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026, les conventions signées dans le cadre du « Programme Prévention Montréal » (CA23 09 0298);

Attendu que le dossier décisionnel ayant conduit à l'adoption de ladite résolution comporte une erreur concernant le montant 2026 attribué à l'organisme Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville pour le projet LABO de co-développement;

Attendu qu'il y a lieu de corriger officiellement cette information afin d'assurer la conformité des documents décisionnels et financiers;

Il est proposé par la mairesse Maude Thérroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

de corriger la résolution CA25 09 0326 de la manière suivante : remplacer, au tableau du point 2, le montant de 15 202,50 \$ attribué à l'organisme Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville pour le projet LABO de co-développement, par 15 252,50 \$;

de confirmer que toutes les autres dispositions de la résolution CA25 09 0326 demeurent inchangées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1256237008

CA26 09 0014

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), pour une période additionnelle de neuf (9) mois, soit du 1^{er} avril au 31 décembre 2026, un espace du bâtiment situé au 10125, rue Parthenais, d'une superficie d'environ 1 074 mètres carrés, aux fins de centre de loisirs, pour un loyer total de 125 633,26 \$, exonérée de TPS et de TVQ (réf. : 1234212007).

Il est proposé par la mairesse Maude Thérroux-Séguin

appuyé par la conseillère Carla Beauvais

et résolu

d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), pour une période additionnelle de neuf (9) mois, soit du 1^{er} avril au 31 décembre 2026, un espace du bâtiment situé au 10125, rue Parthenais, d'une superficie d'environ 1 074 mètres carrés, aux fins de centre de loisirs, pour un loyer total de 125 633,26 \$, incluant un loyer additionnel forfaitaire non remboursable de 20 250 \$, ainsi que des frais d'électricité liés à l'utilisation du chauffe-eau de 412,09 \$;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1265580001

CA26 09 0015

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisées sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026.

Il est proposé par la mairesse Maude Thérroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisées sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1267930001

CA26 09 0016

Autoriser le transfert d'un montant de 72 500 \$ à l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du financement du poste de chef de section pour la Bibliothèque et espace culturel du Coeur-Nomade, pour l'année 2026 / Imputer à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Carla Beauvais

et résolu

d'autoriser le transfert d'un montant de 72 500 \$ à l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du financement du poste de chef de section pour la Bibliothèque et espace culturel du Coeur-Nomade, pour l'année 2026;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1254465006

CA26 09 0017

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1269816001

CA26 09 0018

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'approuver la programmation de promotions commerciales et d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1260306001

CA26 09 0019

Approuver la programmation d'événements publics et de promotions commerciales sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements et promotions commerciales.

Il est proposé par la mairesse Maude Thérroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet
Madame la conseillère Carla Beauvais

et résolu

d'approuver la programmation de promotions commerciales et d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1269715001

CA26 09 0020

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance visant à établir et à retirer des postes d'attente pour les autobus de la Société de Transport de Montréal (STM) sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de la refonte du réseau d'autobus.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance visant à établir et à retirer des postes d'attente pour les autobus de la Société de Transport de Montréal (STM) sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de la refonte du réseau d'autobus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1255789003

CA26 09 0021

Adopter, avec changement, le Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer sa concordance avec la disposition 8.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi que d'autres dispositions relatives à la plantation, l'entretien, la protection et l'abattage des arbres.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 10 décembre 2025;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 10 décembre 2025;

Considérant qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'adopter, avec changement, le Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'assurer sa concordance avec la disposition 8.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi que d'autres dispositions relatives à la plantation, l'entretien, la protection et l'abattage des arbres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1258373018

CA26 09 0022

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'apporter des précisions quant aux enceintes de piscines et de bains à remous, notamment en ce qui concerne la distance entre une clôture et une piscine, ainsi que les exigences relatives au verrouillage des bains à remous.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 10 décembre 2025;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 10 décembre 2025;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Victor Esposito

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'apporter des précisions quant aux enceintes de piscines et de bains à remous, notamment en ce qui concerne la distance entre une clôture et une piscine, ainsi que les exigences relatives au verrouillage des bains à remous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1259570031

CA26 09 0023

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'installation de deux enseignes sur la façade donnant sur la rue Fleury du bâtiment situé au 50, rue Fleury Est - Lot 6 313 750 du cadastre du Québec - Zone 1305.

Il est proposé par la mairesse Maude Thérroux-Séguin

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 453 (enseigne située dans le prolongement d'une voie d'habitation) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 6 313 750 du cadastre du Québec et portant le numéro 50, rue Fleury Est, l'autorisation d'installer deux enseignes à éclairage directe sur la façade donnant sur la rue Fleury Est, et ce, à la condition suivante :

- les enseignes doivent être substantiellement conformes au plan de l'annexe A;

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan préparé par la firme International Néon et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 14 novembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1251066015

CA26 09 0024

Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 9880 et 9882, rue Saint-Urbain, une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 2 mètres, excédant la limite prescrite de 0,90 mètre - Lot 1 487 829 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003618381.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 9880 et 9882, rue Saint-Urbain, érigé sur le lot 1 487 829 du cadastre du Québec, visant à autoriser une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 2 mètres, excédant la limite prescrite de 0,90 mètre;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant les numéros 9880 et 9882, rue Saint-Urbain, érigé sur le lot 1 487 829 du cadastre du Québec, une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 2 mètres, excédant la limite prescrite de 0,90 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1259570034

CA26 09 0025

Procéder à la nomination d'une membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

de procéder à la nomination de Karina Borges à titre de membre suppléante pour une période d'un (1) an, du 10 février 2026 au 9 février 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1261066003

CA26 09 0026

Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Maude Théroux-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi que Monsieur Victor Esposito, conseiller du district de Saint-Sulpice, à titre de célébrants compétents, afin de célébrer des unions et mariages civils sur le territoire de l'arrondissement.

Considérant les articles 366 et 367 du Code civil du Québec, qui autorisent notamment les mairesses et les conseillers municipaux à être désignés comme célébrants compétents;

Il est proposé par la conseillère Carla Beauvais

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Maude Théroux-Séguin, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi que Monsieur Victor Esposito, conseiller du district de Saint-Sulpice, à titre de célébrants compétents, afin de célébrer des unions et mariages civils sur le territoire de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1263032002

CA26 09 0027

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 décembre 2025.

Il est proposé par la mairesse Maude Théroux-Séguin

appuyé par le conseiller Victor Esposito

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 décembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1269570001

CA26 09 0028

Dépôt du procès-verbal de correction relatif au Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-274) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA13 09010) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274-66).

Il est

et résolu

Le secrétaire d'arrondissement dépose une copie du troisième procès-verbal de correction, signé le 27 janvier 2026, relatif au Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-274) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA13 09010) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274-66).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.02 1264212001

CA26 09 0028

Affaires nouvelles - Motion - Mois de l'Histoire des Noirs

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs, célébré chaque année au mois de février, est un moment de mémoire, de reconnaissance, mais aussi de réflexion collective sur la place des communautés noires dans nos institutions et dans l'espace public ;

Attendu que les communautés noires ont contribué et continuent de contribuer de manière essentielle au développement culturel, social, économique de Montréal et du Québec, souvent malgré des obstacles systémiques encore bien présents ;

Attendu que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est un territoire marqué par la diversité, où les communautés noires jouent un rôle actif dans la vie citoyenne, économique, culturelle, éducative et communautaire ;

Attendu que les institutions municipales ont la responsabilité de dépasser la seule reconnaissance symbolique et de s'inscrire dans une démarche continue de valorisation, d'inclusion et de représentation des communautés qui façonnent leur territoire ;

Attendu que plusieurs résidentes et résidents du territoire incarnent cette contribution et ce potentiel de rayonnement à l'échelle montréalaise et québécoise, à travers des parcours dans les domaines de la culture, de l'innovation, de l'entrepreneuriat, de l'éducation et de l'engagement social ;

Il est proposé par la conseillère Carla Beauvais

appuyé par tous les conseillers

et résolu

Que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville affirme que le Mois de l'histoire des Noirs constitue un moment clé pour reconnaître, mais aussi pour renouveler l'engagement institutionnel de l'arrondissement envers les communautés noires ;

Que le conseil reconnaisse la contribution essentielle des communautés noires à la vie et au développement du territoire et affirme l'importance de leur pleine participation aux espaces de création, de décision et de rayonnement ;

Que le conseil d'arrondissement affirme que la reconnaissance et la mise en valeur de parcours inspirants de résidentes et résidents du territoire constituent un levier essentiel pour soutenir le talent, la relève et le leadership issus des communautés noires ;

Qu'à ce titre, des parcours comme celui de Moridja Kitengue, résident de Sault-au-Récollet, artiste visuel reconnu et président du conseil d'administration de Culture Montréal, dont l'œuvre et l'engagement contribuent activement au rayonnement et à la gouvernance du milieu culturel montréalais et québécois, ainsi que celui de Stéphanie Jecrois, résidente de Sault-au-Récollet, engagée au sein de Technovation Montréal et œuvrant à l'accès des jeunes filles aux sciences et aux technologies, illustrent la capacité du territoire à faire émerger des leaders dont l'impact dépasse largement le cadre local et appelle à une responsabilité accrue des institutions municipales.

Que l'arrondissement forme un comité composé d'au moins un·e élu·e, un·e fonctionnaire et un·e représentant·e du milieu, afin de mettre en œuvre des actions qui perdureraient au-delà du Mois de l'histoire des Noirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 9 février 2026 est levée à 21 h 25.

70.02

Maude Théroux-Séguin (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement